

CONVENTION

« Championnat de France » de Classe FFVoile 2018

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Nicolas HENARD**, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et
L'**Association France Hobie Cat**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 5 rue de Chantilly 75009 PARIS,
représentée par sa Présidente, **Madame Adélie POMADE**, dûment habilitée aux fins des présentes,
Ci-après dénommée **Classe**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le « **Championnat de France» Hobie Cat 16 Classique** est régi par le Règlement du « **Championnat de France de Classe FFVoile** » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « **Championnat de France de Classe FFVoile** » est joint à la présente. (cf. lien)

2. CALENDRIER

Pour 2018, le **Championnat de France Hobie Cat 16 Classique** est organisé par le **Club Nautique La Pelle à Marseille** du 1^{er} au 4 novembre 2018.

3. ATTRIBUTION DU TITRE

Pour le titre, sera déclaré **CHAMPION(NE)S DE FRANCE Hobie Cat 16 Classique** l'équipage déclaré vainqueur.

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(e)s équipages, pour le titre, se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze de la FFVoile.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site du **Championnat de France** à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régata (fichier format WZ) devra être adressée par mail à : VLresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour L'Association France Hobie Cat
Adélie POMADE



Pour la FFVoile
Nicolas HENARD

